



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-CREPIN

\*\*\*\*\*

Le vingt avril deux mil vingt-six à neuf heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Matthieu CADOT, maire, en séance ordinaire,

### Nombre de conseillers :

En exercice : 11  
Présents : 11  
Votants : 11  
Pour : 11  
Contre :  
Abstention :  
Quorum : 6

N° d'ordre : 2026-28

**Présent :** M. Matthieu CADOT, Mme Céline ROUIL, M. Denis GORRON, Mme Séverine SANCHEZ, M. Éric BOUCLY, Mme Charlène CROUAIL, Mme Estelle GEOFFROY, Mme Sonia GUTEKUNST, M. Xavier MADEUX, M. Ronald VERNOUX, M. Freddy VINET.

### Absents :

**Secrétaire de séance :** Mme Séverine SANCHEZ

Convocation envoyée le 16 mars 2026  
Convocation affichée le 16 mars 2026

Séance ouverte à 18H30

**Télétransmission en préfecture le :** 21/04/2026 sous le  
N° : 017-211703210-20260420-D2026\_28\_DE

**Date de publication sur le site internet :** 21/04/2026

**Objet :** Désignation des représentants à la commission géographique du SYMBO – APAGE de la Boutonne

Le SYMBO est l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de la Boutonne.

Il est un syndicat mixte ouvert en charge des études et des travaux de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations, ainsi que pour le portage du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Boutonne.

Les délégués du Comité Syndical du SYMBO sont désignés par délibérations des intercommunalités.

Par ailleurs, chaque commune du bassin versant de la Boutonne désigne deux représentants participants aux Commissions Géographiques du SYMBO.

Elles ont pour mission de maintenir une relation de proximité avec les acteurs de terrain et d'impulser la programmation des travaux pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Il appartient donc au Conseil Municipal de désigner deux représentants de la Commune participants aux Commissions Géographiques du SYMBO.

Monsieur le Maire fait appel à candidature : M. Freddy VINET et M. Denis GORRON se proposent candidats

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

➤ **DECIDE de DESIGNER** M. Freddy VINET et M. Denis GORRON comme représentants de la Commune aux Commissions Géographiques du SYMBO

Pour extrait conforme,  
Fait à Saint-Crépin le 20/04/2026

Le secrétaire de séance,  
M. Séverine SANCHEZ



Le maire,  
Matthieu CADOT



**Délais et voies de recours**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.